





## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>BUDGET 2023</b> .....	<b>1</b>
PRINCIPES DE BASE .....	1
<b>Le rôle d'évaluation foncière</b> .....	1
<b>La taxe foncière</b> .....	1
FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2023 .....	2
COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION.....	3
Figure 1 – Rôle d'évaluation 2022 .....	4
Figure 2 – Rôle d'évaluation 2023 .....	4
STATISTIQUES COMPARATIVES.....	4
Figure 3 – Comparatif des revenus.....	5
Figure 4 – Comparatif des dépenses .....	6
Figure 5 – Comparatif des taux de taxes .....	7
Figure 6 – Comparatif des tarifs environnementaux .....	7
Figure 7 – Comparatif des taux des services.....	8
Figure 8 – Masse salariale brute.....	9

# **BUDGET 2023**

## **PRINCIPES DE BASE**

### **Le rôle d'évaluation foncière**

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue doit procéder à la confection et à la mise à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales. Pour ce faire, elle applique les règlements et normes adoptés par le gouvernement du Québec.

Un rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il est en vigueur pour une période de 3 ans. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle. La valeur réelle ou marchande d'une propriété est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Il s'agit du prix le plus probable que pourrait payer un acheteur pour une propriété lors d'une vente de gré à gré.

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, l'évaluateur municipal se sert de ses caractéristiques physiques et des ventes de propriétés comparables réalisées dans le secteur. Pour le rôle d'évaluation 2023-2024-2025, la banque de données inclut les transactions de 2018 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les principaux éléments qui influencent la valeur des propriétés résidentielles sont :

- Le secteur;
- Les dimensions du terrain;
- La superficie habitable;
- L'âge apparent, soit l'âge corrigé qui tient compte de toute rénovation ou de tout ajout majeur;
- La qualité de la construction.

### **La taxe foncière**

C'est sur la base des valeurs inscrites au rôle d'évaluation que sont établis les taux des taxes foncières générales et spéciales s'il y a lieu. La *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la municipalité de choisir le mode de taxation; la taxe foncière générale ou la taxe à taux variés. Sept catégories de taux sont possibles;

- 1<sup>o</sup> Immeubles non résidentiels;
- 2<sup>o</sup> Immeubles industriels;
- 3<sup>o</sup> Immeubles de 6 logements ou plus;
- 4<sup>o</sup> Terrains vagues desservis;
- 5<sup>o</sup> Immeubles forestiers
- 6<sup>o</sup> Immeubles agricoles
- 7<sup>o</sup> Résiduelle (taux de base)

Il est à noter que le taux de base s'applique à l'ensemble des immeubles résidentiels de moins de six logements, et ce, sans distinction entre les résidences permanentes ou saisonnières, ni même avec les camps de chasse.

Le taux de la taxe foncière générale sert à combler la différence entre le total des dépenses prévues au budget et les revenus provenant de différentes sources tels les compensations gouvernementales, les subventions et les services rendus.

# **FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2023**

## **Dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation**

- En septembre dernier, le service d'évaluation de la MRC a déposé le nouveau rôle pour les années 2023-2024-2025.
  - Pour l'ensemble de la municipalité il s'agit d'une hausse de 9 981 100 \$, soit 12.7 %.
  - Le tableau de la page 4 présente les variations avec le rôle précédent. Vous constaterez que les variations ne sont pas les mêmes d'une catégorie d'immeuble à une autre, ce qui rend difficile la comparaison d'un budget à un autre.

## **Report de dépenses :**

- La réalisation de certains projets prévus en 2022 a été reportée à 2023. Les sommes prévues au budget 2022 d'un montant de 49 923 \$ ont donc été reportées à 2023.

## **Appropriation du surplus non affecté :**

- Après avoir analysé l'ensemble des revenus et des dépenses pour 2023, les élus ont ajouté au budget annuel, un montant de 100 000 \$ provenant du surplus non affecté.

## **Taxe foncière :**

- La création de la *Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)* permet aux municipalités participantes d'offrir, ensemble, un service qu'elles ne pouvaient plus financer seules.
  - Afin de mieux informer les citoyens sur le coût de ce service, les membres du conseil ont décidé de séparer du taux de la taxe foncière générale, le montant nécessaire au paiement de la quote-part de la RISIT.
  - Cette dépense représente une taxe foncière spéciale de 0.1452 \$ / 100 \$ d'évaluation.
- Pour 2023, le taux de la taxe foncière générale est de 0.9205 \$ / 100 \$ d'évaluation;
  - Le total des taxes foncières, générale et spéciale, est de 1.0657 \$ / 100 \$ d'évaluation;
  - Cela représente une diminution de 0.097 \$ / 100\$ d'évaluation par rapport au budget 2022.

## **Révision des tarifs des services municipaux :**

- Comme chaque année, les tarifs des services municipaux sont revus annuellement en fonction des dépenses qui s'y rattachent. Ces derniers sont établis selon la formule « utilisateur-payeur ».
- Les tarifs des services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles sont augmentés. Il en est de même pour le tarif environnement chalet. Seul le tarif environnement camps de chasse demeure inchangé.

## **Variation budgétaire :**

- La municipalité ne fait pas exception et est, comme tout citoyen, assujettie à l'augmentation des prix à la consommation (IPC).
- L'IPC, ajouté à l'augmentation du nouveau rôle d'évaluation a rendu très difficile la préparation du budget 2023 pour les élus.
- Après une analyse serrée des dépenses, le budget 2023 présente une diminution des dépenses de 115 756 \$, ce qui représente - 4.84 %.

### **Rémunération :**

- Le Manuel des employés a été adopté en 2021 et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. Le Manuel détermine les règles et les conditions de travail des employés de la municipalité.
- Comme prévu au Règlement sur la rémunération des élus, la rémunération a été augmentée de 6.9 %, équivalant à l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada au 30 septembre 2022.

<b>MAIRE</b>	<b>Annuel</b>
Rémunération	14 634.66 \$
Allocation	7 317.33 \$
<b>Total</b>	<b>21 951.99 \$</b>

<b>CONSEILLERS</b>	<b>Annuel</b>
Rémunération	4 880.80 \$
Allocation	2 440.40 \$
<b>Total</b>	<b>7 321.20 \$</b>

### **Investissements 2023 :**

- Approvisionnement de l'eau potable;
- Nouveau garage municipal :
  - Installation de la clôture autour du terrain;
- Refaire le site pour la vidange des roulottes près de Sportec;
- Projets d'amélioration au parc du Centenaire et à la salle Fleur de Lys;
- Aménagement de la salle Fleur de Lys pour faire un service de garde;
- Développement résidentiel Mathieu;
- Réfection du réseau d'égout – Route 391 Sud et une partie de la 3<sup>e</sup> Rue Sud.

Pour toute question en lien avec le budget, n'hésitez pas à me contacter au bureau municipal (819 726-4121).



Lynda Gaudet, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

# COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION

COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022 et 2023				
Classe	2022	2023	Augmentation	%
<b>1 - Résidentielle</b>	<b>44 189 800</b>	<b>49 453 300</b>	<b>5 263 500</b>	<b>10.64%</b>
1 - 10 - 1 Logement	37 525 500	36 122 600	(1 402 900)	-3.88%
2 logements	2 198 100	2 363 300	165 200	6.99%
3 logements	647 500	640 600	(6 900)	-1.08%
4 logements	631 500	797 400	165 900	20.81%
5 logements	155 400	240 600	85 200	35.41%
6 à 9 logements	199 500	270 700	71 200	26.30%
1- 11 Chalets, maisons, villégiature	3 790 200	4 516 800	726 600	16.09%
1- 12 Maisons mobiles, roulottes	643 500	696 300	52 800	7.58%
1 -15 Habitations en commun	593 100	759 100	166 000	21.87%
1- 18-19 Autres immeubles résidentiels	1 637 500	3 045 900	1 408 400	46.24%
<b>2- 3 Industries</b>	<b>4 763 000</b>	<b>4 523 200</b>	<b>(239 800)</b>	<b>-5.30%</b>
<b>4- Transports, comm. Services publics</b>	<b>572 300</b>	<b>619 200</b>	<b>46 900</b>	<b>7.57%</b>
<b>5 - Commerciale</b>	<b>319 800</b>	<b>331 100</b>	<b>11 300</b>	<b>3.41%</b>
5 - 50 Centres et immeubles commerciaux	21 700	21 500	(200)	-0.93%
5- 52 - 59 Vente au détail	298 100	309 600	11 500	3.71%
<b>6 - Services</b>	<b>763 000</b>	<b>775 800</b>	<b>12 800</b>	<b>1.65%</b>
<b>7 - Culturelle, récréatives, loisirs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>
<b>8 - Production ext. Richesses nat.</b>	<b>17 605 200</b>	<b>22 324 700</b>	<b>4 719 500</b>	<b>21.14%</b>
81 Agriculture	16 513 500	20 881 400	4 367 900	20.92%
83 Exploitation forestière	995 800	1 262 400	266 600	21.12%
<b>9 - Immeubles non exploités</b>	<b>392 400</b>	<b>559 300</b>	<b>166 900</b>	<b>29.84%</b>
<b>TOTAL DU RÔLE</b>	<b>68 605 500</b>	<b>78 586 600</b>	<b>9 981 100</b>	<b>12.70%</b>

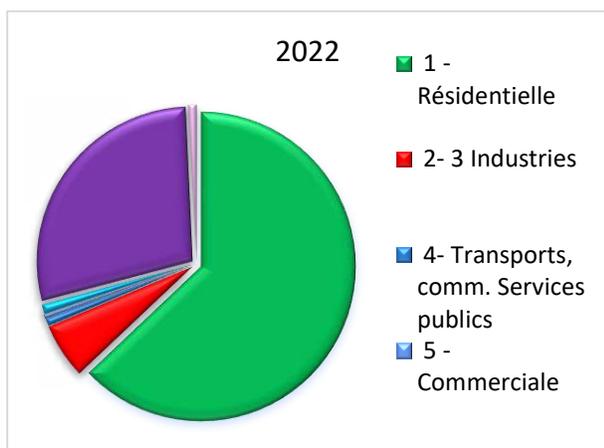


Figure 1 – Rôle d'évaluation 2022

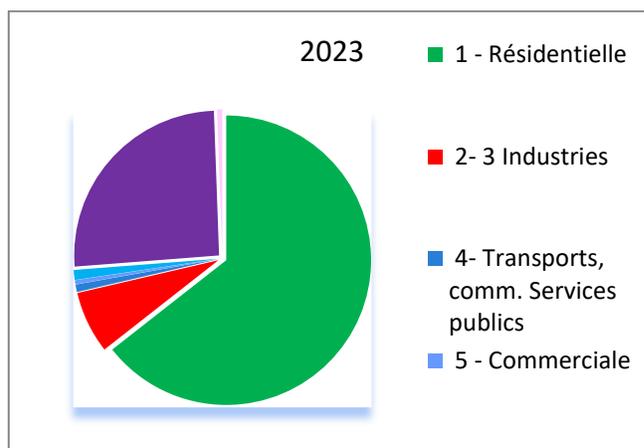


Figure 2 – Rôle d'évaluation 2023

# STATISTIQUES COMPARATIVES

REVENUS	2 022	%	2 023	%
Taxes	797 675 \$	33.41	837 488 \$	36.87
Services	232 763 \$	9.75	247 034 \$	10.87
Tenant lieu de taxes	71 285 \$	2.99	70 854 \$	3.12
Transfert	239 434 \$	10.03	277 354 \$	12.21
Services rendus	507 742 \$	21.27	454 419 \$	20.00
Autres revenus	19 110 \$	0.80	25 509 \$	1.12
Affectation	299 973 \$	12.56	149 923 \$	6.60
Propriété destinée à la revente	- \$	0.00	120 000 \$	5.28
Participation à la RISIT	9 898 \$	0.41	14 133 \$	0.62
Revenus d'investissement	209 590 \$	8.78	75 000 \$	3.30
<b>Total des revenus</b>	<b>2 387 470</b>	<b>100</b>	<b>2 271 714 \$</b>	<b>100</b>

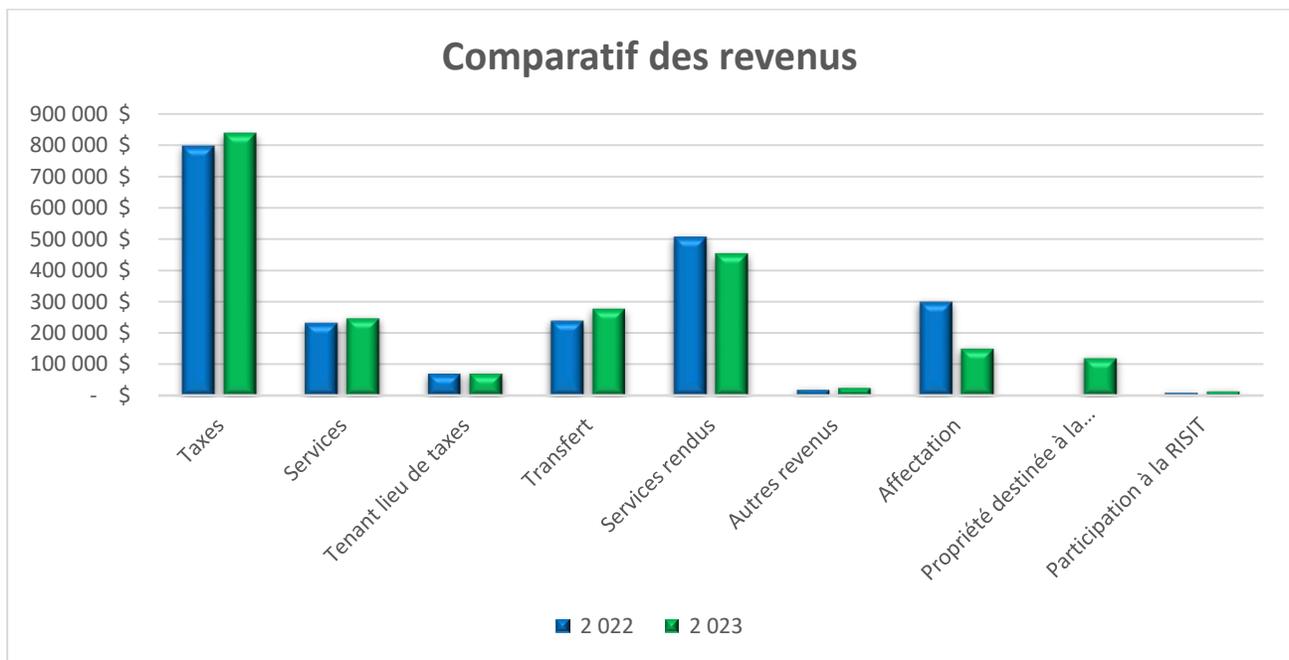
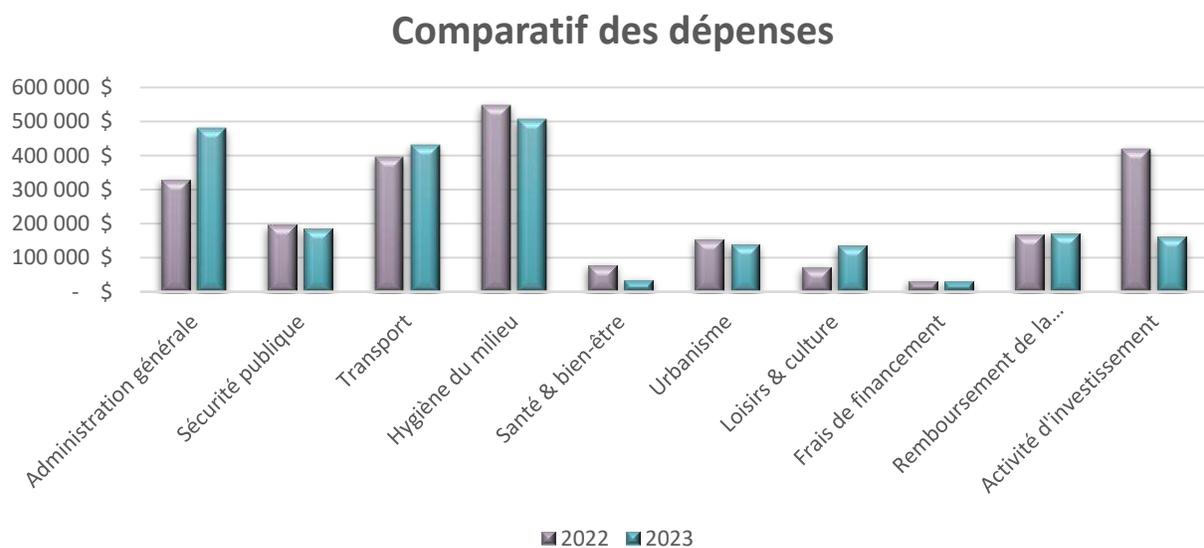


Figure 3 – Comparatif des revenus

<b>DÉPENSES</b>	<b>2022</b>	<b>%</b>	<b>2023</b>	<b>%</b>
Administration générale	329 627 \$	13.81	479 956 \$	21.13
Sécurité publique	195 748 \$	8.20	185 400 \$	8.16
Transport	394 122 \$	16.51	431 102 \$	18.98
Hygiène du milieu	548 441 \$	22.97	506 027 \$	22.28
Santé & bien-être	76 853 \$	3.22	33 548 \$	1.48
Urbanisme	154 192 \$	6.46	139 188 \$	6.13
Loisirs & culture	70 991 \$	2.97	134 028 \$	5.90
Frais de financement	31 346 \$	1.31	29 163 \$	1.28
Remboursement de la dette	167 500 \$	7.02	170 802 \$	7.52
Activité d'investissement	418 650 \$	17.54	162 500 \$	7.15
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 387 470 \$</b>	<b>100</b>	<b>2 271 714 \$</b>	<b>100</b>



**Figure 4 – Comparatif des dépenses**

<b>TAUX DE TAXES (par 100 \$ d'évaluation)</b>		2022	2023
	Taxe foncière générale	1.0090 \$	0.9205 \$
	Taxe foncière spéciale - RISIT	0.1537 \$	0.1452 \$
	<b>Total</b>	<b>1.1627 \$</b>	<b>1.0657 \$</b>



Figure 5 – Comparatif du taux de taxes

<b>Taux environnementaux</b>	2 022	2 023
Chalet	47 \$	48 \$
Camp de chasse	12 \$	12 \$

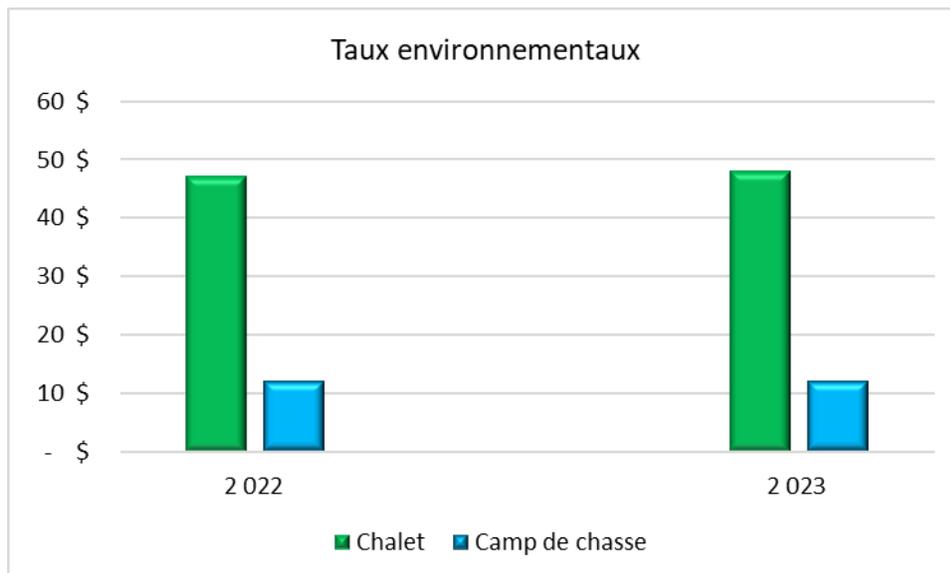


Figure 6 – Comparatif des tarifs environnementaux

<b>TAUX DES SERVICES (part résidentielle)</b>		2022	%	2023	%
	Aqueduc	140 \$	25.36	150 \$	26.79
	Égout & assainissement	149 \$	26.99	160 \$	28.57
	Matières résiduelles	238 \$	43.12	250 \$	44.64
	Ramonage des cheminées	25 \$	4.53	- \$	
<b>Total des services</b>		<b>552 \$</b>	<b>100</b>	<b>560 \$</b>	<b>100</b>

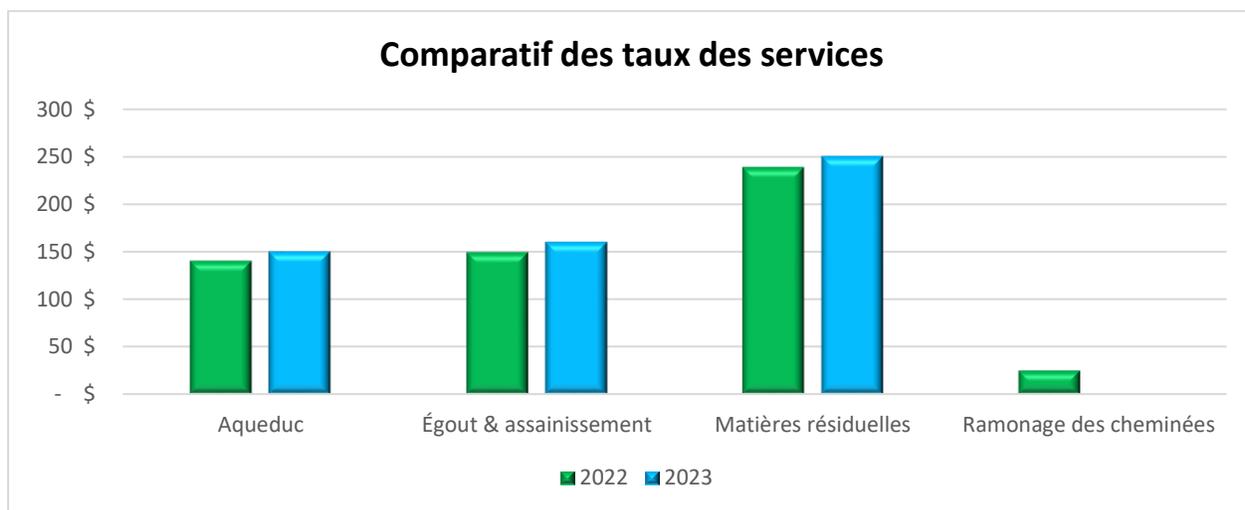


Figure 7 – Comparatif des taux des services

### Saviez-vous que pour une résidence en 2023:

- ◆ Le tarif d'eau de 150 \$ par année représente une dépense de seulement 0.41 \$ par jour.
- ◆ Le tarif d'égout de 160 \$ par année représente une dépense de 0.43 \$ par jour.
- ◆ Le tarif pour les matières résiduelles de 250 \$ par année représente une dépense de 0.68 \$ par jour.
- ◆ Pour seulement 1.52 \$ par jour par ménage, votre municipalité dispense ces trois services essentiels.

# MASSE SALARIALE 2023

BUDGET				
MASSE SALARIALE BRUTE	2023	%	2 022	%
Administration générale	251 626 \$	33.25%	148 489 \$	23.13
Transport	150 184 \$	19.84%	124 111 \$	19.33
Hygiène du milieu*	232 349 \$	30.70%	260 799 \$	40.63
Santé et bien-être	3 028 \$	0.40%	- \$	0.00
Urbanisme et mise en valeur du territoire	72 954 \$	9.64%	82 344 \$	12.83
Loisirs et culture	46 730 \$	6.17%	26 176 \$	4.08
<b>Total de la masse salariale brute</b>	<b>756 871 \$</b>	<b>100</b>	<b>641 919 \$</b>	<b>100</b>

\* Les contributions des autres municipalités parties à l'entente ne sont pas déduites de ce montant.

L'augmentation de la masse salariale est due aux éléments suivants;

- ✓ Poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe créé en 2022 afin de préparer le départ à la retraite de l'actuelle directrice générale et greffière-trésorière;
- ✓ Création d'un poste d'occasional d'été;
- ✓ Bonification du poste d'horticultrice;
- ✓ Retour du poste de remplaçant à la patinoire;
- ✓ Création d'un poste de brigadier scolaire;
- ✓ Demande pour 4 postes étudiant.

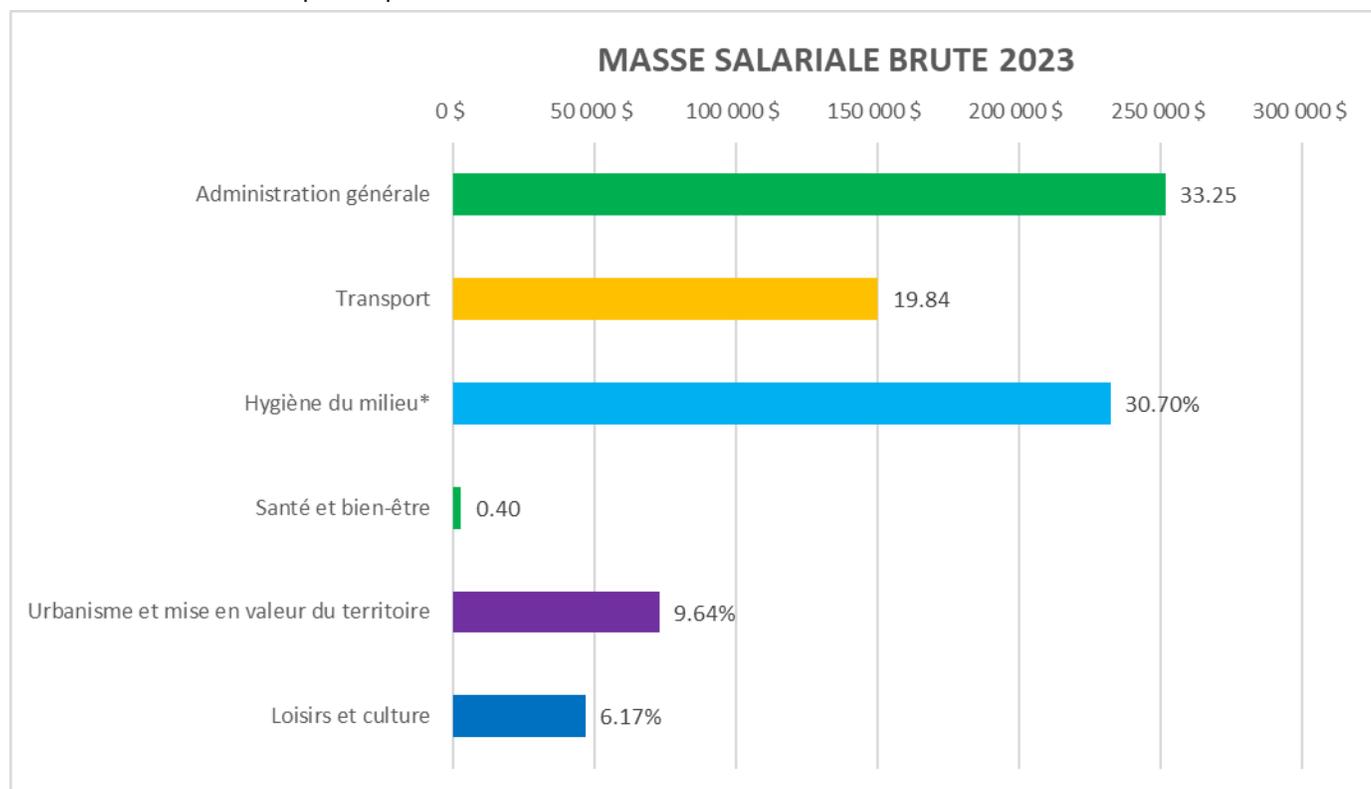


Figure 8 – Masse salariale brute